

RAPPORT DU JURY

Vivre le chantier Sainte-Cath

Concours de design pour l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest

Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal
en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal

Véronique Rioux, designer industriel et
Sophie Julien, architecte paysagiste et designer urbain
Conseillères professionnelles du concours

Approuvé par le jury le 6 septembre 2016

Montréal 

Secrétariat
à la région
métropolitaine

Québec 

ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

1. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La composition du jury est la suivante à l'étape 1. Notons que Monsieur André Poulin n'a pu être présent à ce jury et qu'il a été décidé de ne pas le remplacer. Monsieur Romain Bonifay était également absent en raison de la grève des ingénieurs de la Ville de Montréal qui avait lieu ce jour là. Il n'a pas été remplacé. Le jury s'est tenu à sept (7) personnes. Les membres du jury ont désigné Émilie F. Grenier comme présidente du jury.

- Romain Bonifay, ingénieur civil, responsable de l'ingénierie et de la construction du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Division des Grands projets, Ville de Montréal - ABSENT
- Marie-Chantal Croft, architecte associée, Coarchitecture
- Fannie Duguay-Lefebvre, designer urbain associée, Atelier Civiliti
- Mario Mercier, directeur de création et associé, Compagnie et cie.
- Emilie F. Grenier, designer d'expériences narratives, récipiendaire de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
- Pascal Lefebvre, président et co-fondateur, Piknic Electronik
- Benoit Lemieux, conseiller senior, Creos
- André Poulin, directeur général, Société de développement commercial, Destination centre-ville - ABSENT
- Claude Sirois, président, Centres commerciaux, Ivanhoé Cambridge

2. CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

L'analyse de la conformité des propositions s'est effectuée les 5 et 6 mai 2016 en présence des deux conseillères professionnelles du concours et de la responsable de l'aménagement du Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Anjali Mishra, urbaniste, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division des Grands Projets, Ville de Montréal.

Des non-conformités mineures ont été relevées sur sept (7) des dix-neuf (19) propositions déposées. Les non-conformités concernaient des documents numériques manquants qui ont été transmis dans les 48 heures de la demande des conseillères professionnelle (conformément à l'article 6.3.3 du Règlement du concours).

La proposition 627AL a été déclarée non-conforme pour la raison suivante :

La firme ou l'équipe n'était pas composée d'au moins un designer qui possède minimalement cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement sur le domaine public. La date d'obtention du diplôme dans les domaines mentionnés au Règlement (architecture, architecture de paysage, urbanisme, design urbain, design d'intérieur, design de l'environnement, design industriel ou design graphique) ne démontrait pas une expérience professionnelle de cinq (5) ans.

La proposition 627AL n'a donc pas été présentée au jury.

3. RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La réunion du jury s'est tenue le 18 mai 2016, à la Ville de Montréal, au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les membres du jury ont pris connaissance des documents des propositions sur place. Les planches ont été affichées sur les murs d'une grande salle. En premier lieu, les membres du jury ont examiné individuellement l'ensemble des planches déposées afin d'avoir une vue d'ensemble. Les membres du jury ont procédé par la suite à la lecture des propositions. Le jury a procédé d'abord par élimination puis a argumenté pour choisir les cinq (5) propositions finalistes.

Les propositions finalistes sont : 025RU, 067SL, 683HM, 827JF et 992QU.

Les noms des finalistes ont été dévoilés seulement après le choix définitif des membres du jury.

5. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PROPOSITIONS

Un rapport préliminaire du jury a été transmis aux finalistes concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des arguments exprimés en faveur et en défaveur de celle-ci par le jury.

Les commentaires du jury sont présentés dans les pages qui suivent.

Les critères d'évaluation de l'étape 1 sont les suivants :

Enjeux expérientiels et perceptuels : la pertinence et l'originalité de l'expérience proposée; la capacité d'évolution du projet dans le temps et à travers les saisons; la mise en place d'aménagements qui favorisent l'attractivité et l'intérêt du site pendant toute la durée des travaux; la convivialité des lieux; l'ordre et la lisibilité de l'espace public; la création d'une intervention forte et emblématique; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains.

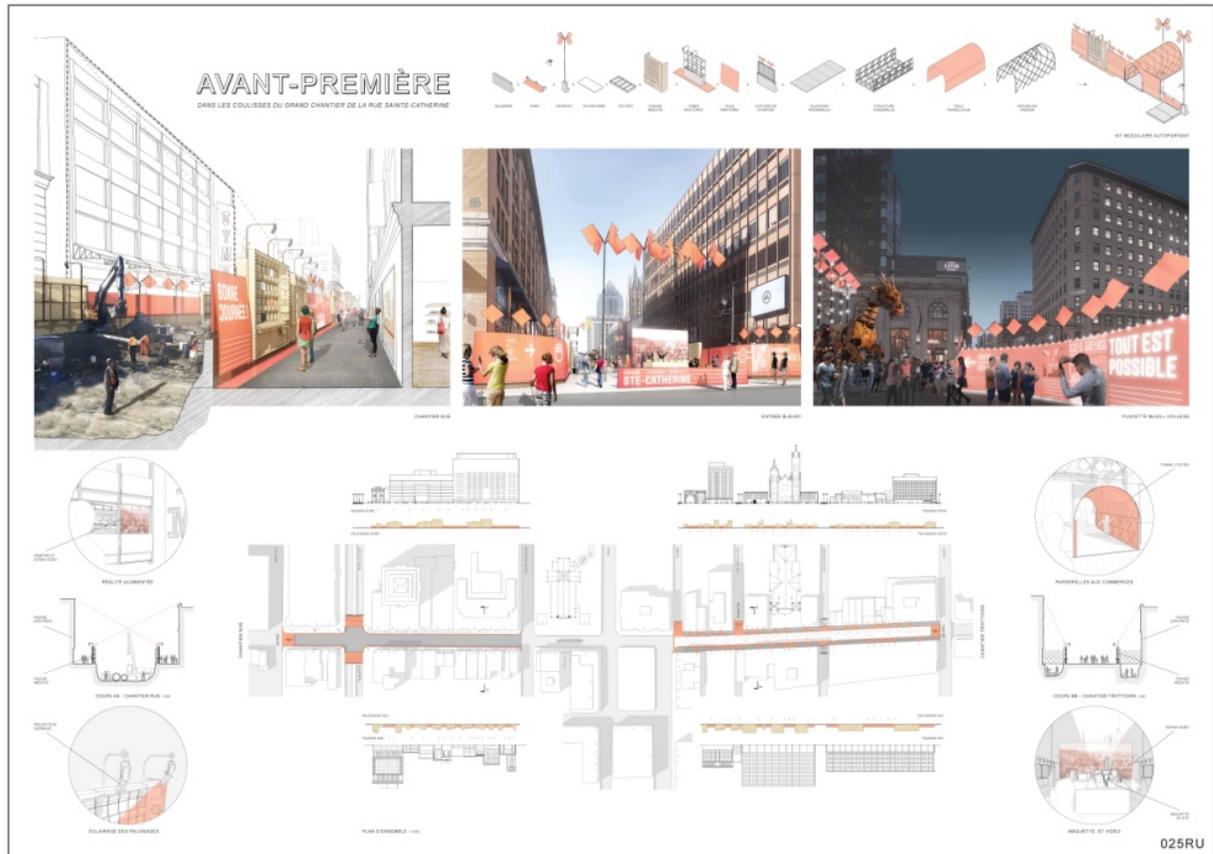
Enjeux esthétiques : le juste rapport d'échelle avec les lieux; l'intégration de l'intervention et la mise en valeur des lieux en lien avec le milieu bâti existant; la résonance avec l'identité de la rue Sainte-Catherine; les qualités visuelles de l'intervention en toute saison, autant de jour que de nuit.

Enjeux de signalétique, communication et diffusion : la capacité de l'intervention à faciliter le déplacement et l'orientation des usagers; la création d'un système de communication innovant et efficace avec les riverains et les visiteurs; le volet informatif du chantier et du futur projet d'aménagement.

Enjeux fonctionnels et opérationnels : la polyvalence et la flexibilité de l'intervention en regard du phasage des travaux et des activités de chantier qui peuvent changer à tout moment; la non-entrave de l'intervention pour l'ensemble des travaux; la capacité de l'intervention à résoudre les principaux irritants du chantier; la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; la faisabilité technique et technologique de l'intervention; les faibles exigences d'entretien.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la cohabitation des différents usagers ainsi que la prise en compte des riverains du secteur; la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en œuvre et à la fin de vie de l'intervention.

Proposition : 025RU - Avant-première



La proposition a été appréciée par le jury puisqu'elle est bien ancrée dans le contexte de la rue Sainte-Catherine. L'histoire architecturale de la rue, mise en scène sur les éléments structuraux délimitant la zone des travaux, présente un grand potentiel. Les membres du jury ont également souligné la modularité des différentes structures présentées et la réponse probable aux enjeux fonctionnels et opérationnels, les installations étant en surcouche du chantier. Le volet nocturne est aussi bien développé.

Le jury souligne toutefois que les éléments narratifs présentés sur les clôtures et les structures autoportantes devront être conçus de manière à être interchangeables de position sur le chantier (changement de côté de rue ou changement de position est-ouest) puisque des imprévus peuvent contraindre l'entrepreneur à repositionner les éléments rapidement, de même qu'à augmenter ou diminuer leur nombre. À cet effet, les éléments structuraux devront être développés pour être facilement manipulables par la machinerie standard des entrepreneurs. Par le fait même, il est conseillé que les éléments signalétiques de repérage pour les piétons et les commerces puissent se déplacer et se repositionner encore plus rapidement (et sans machinerie lourde) que les structures.

L'équipe doit également réfléchir à son concept de façades réduites, dont celles-ci semblent actuellement positionnées vis-à-vis les bâtiments correspondants. Sachant que ces façades réduites pourraient être amenées à changer de lieu sur le chantier, l'équipe doit proposer une évolution de son concept qui tiendra compte de cette contrainte. Le jury souligne d'ailleurs que la trame narrative derrière la proposition doit être approfondie. Le critère d'évaluation portant sur les enjeux expérimentaux a été jugé le plus faible dans la proposition. La proposition doit être bonifiée de manière à créer une intervention plus emblématique afin d'inciter les visiteurs à aller et revenir sur les lieux.

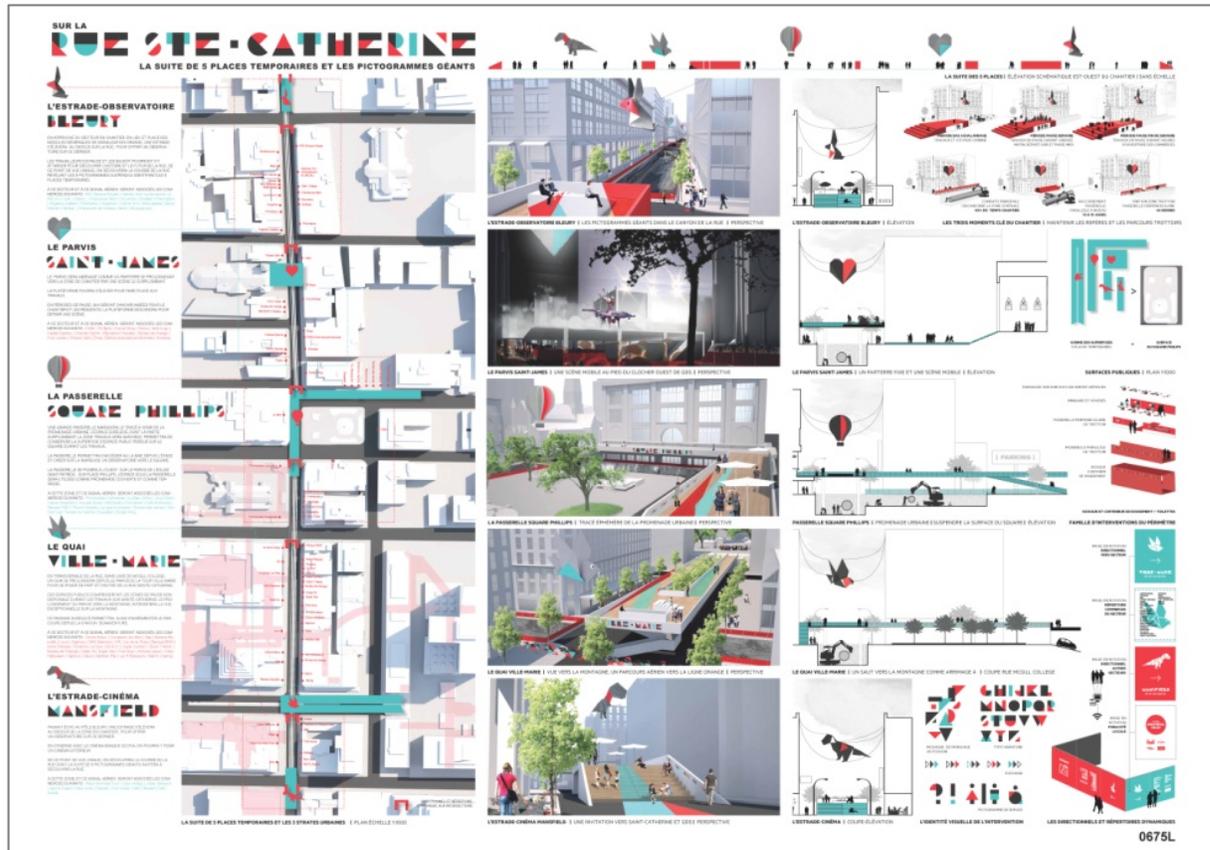
Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections pris en compte
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Lacune sur les dispositions prévues lors des travaux du lot 2. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Les concepteurs devront détailler un peu plus le fonctionnement des « entrées » à l'étape 2. Celles-ci se déplacent-elles avec le chantier ? La circulation ne sera pas entravée sur toute la longueur de la phase 1 mais uniquement sur la (les) zone(s) des travaux, et ce, pour permettre les détours. Ainsi, on ne peut imaginer que les entrées indiquées au plan soient à ces endroits précis pour toute la durée du chantier. De la même façon, les éléments prévus aux intersections ne pourront pas être présents en permanence.

L'équipe devra également prévoir le passage des véhicules d'urgence au besoin. L'entrepreneur organise son chantier pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence.

Proposition : 0675L - Sur la rue Ste-Catherine



Ce qui a plu au jury dans la proposition présentée est le geste fort, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine. L'intervention se présente sur plusieurs niveaux, ce qui donnera une perspective intéressante et différents points de vue sur le chantier pour les usagers.

Un des défis du projet sera d'inciter les gens à continuer à se déplacer et à consommer sur l'artère. La proposition aborde peu ce point et s'adresse surtout aux personnes avec une mobilité complète. Les personnes à mobilité réduite ou les familles avec poussette ne pourront pas accéder à une grande partie des installations. De plus, qu'en est-il des commerces qui ont pignon sur rue sous la passerelle en termes de lumière naturelle ou de visibilité ?

Au plan signalétique, graphique et identitaire, le jury met en doute l'efficacité et la pérennité, sur quatre ans, du concept graphique et typographique. Le concept visuel, les icônes et la trame narrative auraient avantage à être mieux ancrés dans l'identité de la rue Sainte-Catherine. Les icônes et l'approche graphique ne viennent pas supporter adéquatement le propos conceptuel, soulignent les membres du jury.

Le jury souligne également que plusieurs éléments (les icônes) semblent accrochés sur les édifices. L'équipe doit avoir les autorisations des propriétaires des édifices concernés pour proposer un tel concept ou soumettre un système qui pourra s'ancre sur le domaine public.

Le jury souligne que le projet est très ambitieux et sa faisabilité économique a été soulevée comme une incertitude majeure à cette étape-ci. Le prix de ce concept semble hors budget. L'équipe devra démontrer, à la deuxième étape, la faisabilité d'un tel projet, tant au plan constructif que budgétaire.

Plusieurs points ont été soulevés quant aux places temporaires. Le jury souligne que le « Parvis Saint-James », qui se transforme en scène, est un des éléments les moins intéressants de la proposition, d'autant plus que les performances artistiques, qui devront être financées à même le projet, ne semblent pas réalisables sur une période de quatre ans, à l'intérieur du budget disponible.

La « Passerelle square Phillips » est très invasive. Les coupes sur la planche montrent une machinerie qui travaille sous la passerelle dans une excavation, mais il ne faut pas oublier que celle-ci va également rouler et opérer sur du sol remblayé. Cette remarque est d'autant plus importante si l'on considère la largeur de la passerelle représentée sur la vue en plan, largeur quasiment équivalente à la largeur de la rue, ce qui entraîne forcément des travaux au-dessous. Enfin, comment la passerelle sera-t-elle supportée ? Les supports ne vont-ils pas entrer en conflit avec les travaux ?

Le « Quai Ville-Marie » a été apprécié par les membres du jury mais le jury soulève quelques incertitudes. Premièrement, l'accès au stationnement de la Place Ville-Marie en venant du nord sur McGill College sera-il possible ? Deuxièmement, les Promenades urbaines souhaitent aménager McGill College en 2017 au sud de Sainte-Catherine Ouest. Le quai va donc cacher les aménagements prévus. Là encore, comment cette passerelle sera-t-elle supportée ? Les supports ne vont-ils pas entrer en conflit avec les travaux, notamment dans l'intersection Sainte-Catherine Ouest et McGill College ?

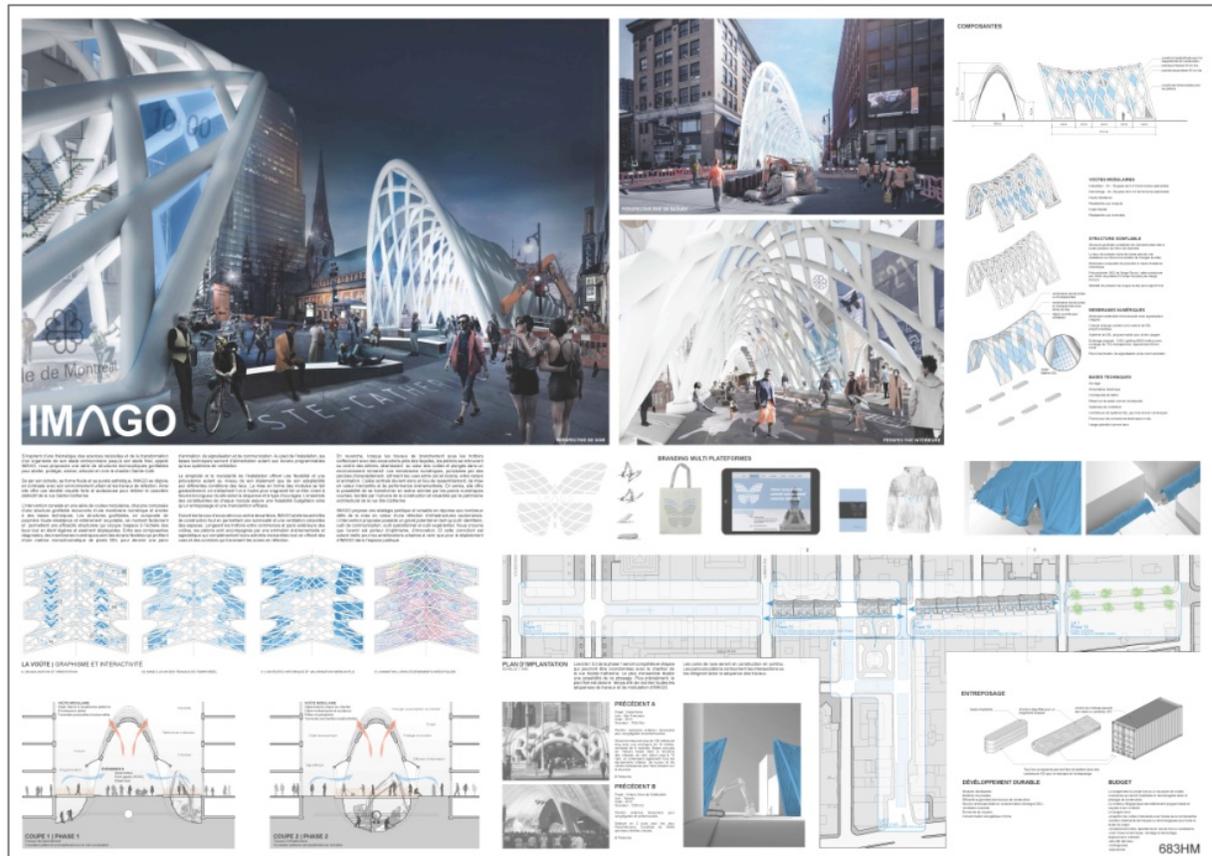
Concernant « L'estrade-observatoire Bleury », faudra-t-il prévoir des accords avec le Quartier des spectacles ? De façon générale, le jury se demande si les places temporaires pourront être montées et démontées rapidement.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Travaux du lot 2 pris en compte au moins autour du square Phillips mais la place du Frère André n'est pas traitée. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Le concept prend pour acquis une temporalité du chantier rythmée par l'activité de la rue. Nous ne pouvons présumer du phasage du chantier, voire il y a une possibilité pour des travaux en continu sur 20 ou 24h par jour et 6 ou 7 jours semaines. L'objectif est de diminuer la durée du chantier.

Proposition : 683HM - Imago



Ce qui a plu au jury dans la proposition présentée est le grand geste, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine. L'intervention est attractive, inédite. L'appel est fort. Les gens vont certainement se déplacer pour voir les installations. La structure est enveloppante, permettant aux usagers de vivre une expérience riche. Le branding multiplateforme est également un élément complémentaire intéressant, souligne le jury. À cet effet, les membres du jury mentionnent que l'équipe aurait avantage à s'adjoindre les services d'un spécialiste en branding et communication, si cette facette du projet souhaite être développée.

À la deuxième étape, les membres du jury voudront mieux comprendre comment fonctionnent les membranes numériques et comment celles-ci pourront être utilisées efficacement pour diriger et informer les usagers, notamment dans un environnement de jour.

Au plan technique et opérationnel, la proposition, telle que soumise, présente plusieurs lacunes. La compréhension du fonctionnement et des contraintes d'un chantier n'est pas démontrée à l'intérieur de la proposition. Des règles strictes encadrent notamment la délimitation des aires de travail et la proposition ne s'y conforme pas dans sa forme actuelle. Qu'apportent les structures au plan fonctionnel, dans un contexte de chantier ? En quoi répondent-elles aux besoins ? Comment celles-ci pourront se remiser et se déplacer aisément et rapidement (d'est en ouest ou du nord au sud) lors de changement de phase ou d'imprévus ? Comment gère-t-on les imprévus de chantier, le déplacement rapide des clôtures et autres mobiliers règlementaires, qui ne pourront être remplacés par les structures gonflables ? Les structures étant monumentales et comportant des éléments électriques et électroniques, la modularité et la robustesse de la proposition sont à démontrer.

Le jury souligne également que l'équipe devra faire des validations de la fonctionnalité de son concept, notamment pour la configuration lorsque les travaux sont au centre de l'artère. Les entrepreneurs peuvent-ils effectuer avec sécurité et efficacité toutes les manœuvres nécessaires ? Ont-ils le dégagement latéral et en hauteur requis ? Le jury s'inquiète également de la sécurité en lien avec l'accumulation de neige et de glace sur de telles structures. La proposition devra évoluer pour prendre en compte les différentes contraintes du projet à l'étape 2.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Travaux du lot 2 pris en compte pour la partie rue/trottoirs, mais rien de prévu pour la partie square Phillips et place du Frère André. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Proposition : 827JF - Haute Couture



La proposition a plu au jury pour son impact considérable dans l'espace. L'intervention se présente sur plusieurs niveaux, ce qui donnera une perspective intéressante et différents points de vue sur le chantier pour les usagers. Les solutions présentées sont en lien avec les contraintes d'un chantier et la modularité est un élément fort de la proposition. Les traverses et entrées pour les commerces sont mises en valeur et témoignent d'une bonne compréhension des besoins.

Les interventions sont en surcroupe du chantier, ce qui présente un avantage appréciable au niveau opérationnel. Le volet nocturne est aussi bien développé. Les toiles gigantesques sont intéressantes puisqu'elles incitent les gens à traverser le chantier. Il y a un enjeu de renouvellement et d'attrait maintenu pendant 4 ans. À cet effet, le jury voudra mieux comprendre les intentions conceptuelles et la mise en œuvre des surfaces de vidéoprojections.

Le jury souligne également que les toiles gigantesques semblent accrochées sur les édifices. L'équipe doit avoir les autorisations des propriétaires des édifices concernés pour proposer un tel concept ou soumettre un système qui pourra s'ancrer sur le domaine public. De plus, la hauteur des toiles sera à préciser et à revoir. La machinerie représentée est beaucoup plus petite que celle qui sera réellement utilisée sur le chantier. La représentation graphique montre de la machinerie dans une excavation, mais il ne faut pas oublier que celle-ci va également rouler et opérer sur du sol remblayé. Le dégagement semble insuffisant.

Les passerelles qui traversent le chantier doivent être rapidement amovibles pour permettre le passage des véhicules d'urgence au besoin. L'entrepreneur organise son chantier pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence. Est-ce que les pavillons marqueurs d'entrée (De Bleury, Union) permettent le passage des véhicules d'urgence, de la circulation ? Dans le cas contraire, les pavillons se déplacent-ils

avec le chantier ? La circulation ne sera pas entravée sur toute la longueur de la phase 1 mais uniquement sur la (les) zone(s) des travaux, et ce, pour permettre les détours. Ainsi, on ne peut imaginer que les pavillons indiqués au plan soient à ces endroits précis pour toute la durée du chantier s'ils ne permettent pas la circulation de véhicules.

Le jury mentionne que le projet est ambitieux et sa faisabilité économique a été soulevée comme une incertitude à cette étape-ci. L'équipe devra démontrer, à la deuxième étape, la faisabilité d'un tel projet, tant au plan constructif que budgétaire. Une rationalisation pourrait s'avérer nécessaire dans le déploiement. À l'étape 2, le jury aimerait aussi mieux comprendre la matérialité des interventions proposées.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Lacune sur les dispositions prévues lors des travaux du lot 2. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Les membres du jury tiennent également à ce que l'équipe présente sa stratégie en termes de signalétique et de communication pour la phase 2. Ce volet important doit être mieux défini et ancré dans la trame narrative du projet, qui doit, elle aussi, être développée et raffinée.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte mais à développer
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Lacune sur les dispositions prévues lors des travaux du lot 2. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

6. BONIFICATION DES ÉQUIPES

En vue de l'étape 2, et conformément aux clauses du Règlement, certaines équipes ont ajouté des collaborateurs. La composition finale des équipes pour l'étape 2 est la suivante :

- 025RU - L. McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio
- 067SL - Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux
- 683HM - Kanva
- 827JF - Groupe A / Annexe U en collaboration avec Générique Design
- 992QU- Workshop Architecture en collaboration avec La Camaraderie, Daily tous les jours, NCK, Infravert et Udo Design

7. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Le jury est complet à l'étape 2. Notons que la composition du jury a été modifiée. Un addenda a été envoyé aux finalistes le 4 juillet 2016. Monsieur Patrick Morand remplace Monsieur Pascal Lefebvre. Madame Émilie F. Grenier agit toujours à titre de présidente du jury.

- Romain Bonifay, ingénieur civil, responsable de l'ingénierie et de la construction du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Division des Grands projets, Ville de Montréal
- Marie-Chantal Croft, architecte associée, Coarchitecture
- Fannie Duguay-Lefebvre, designer urbain associée, Atelier Civiliti
- Mario Mercier, directeur de création et associé, Compagnie et cie.
- Emilie F. Grenier, designer d'expériences narratives, récipiendaire de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
- Benoit Lemieux, conseiller senior, Creos
- Patrick Morand, architecte et directeur de création, Patrick Morand architecte
- André Poulin, directeur général, Société de développement commercial, Destination centre-ville
- Claude Sirois, président, Centres commerciaux, Ivanhoé Cambridge

8. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

Suite au dépôt des prestations, l'analyse de la conformité des prestations s'est effectuée le 15 août 2016 en présence des deux conseillères professionnelles du concours et de la responsable de l'aménagement du Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Anjali Mishra, urbaniste, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division des Grands Projets, Ville de Montréal. Les prestations ont été jugées conformes.

La conformité des documents de présentation visuelle en support à l'audition s'est effectuée les 22 et 23 août. Les documents ont été jugés conformes.

9. AUDITIONS PUBLIQUES ET RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les auditions publiques ont eu lieu le 24 août, au Gesù, au 1202, rue De Bleury, à Montréal, de 17 h 15 à 21 h 20. Le déroulement des présentations était le suivant :

| | |
|---------|--|
| 17 h | Introduction et mots de bienvenue des dignitaires |
| 17 h 10 | Présentation du déroulement de l'événement et des règles de conduite |
| 17 h 15 | Présentation du premier finaliste : Kanva |
| 18 h 00 | Présentation du deuxième finaliste : L. McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio |
| 18 h 40 | Pause |
| 19 h 10 | Présentation du troisième finaliste : Workshop Architecture en collaboration avec La Camaraderie, Daily tous les jours, NCK, Infravert et Udo Design |
| 19 h 55 | Présentation du quatrième finaliste : Groupe A / Annexe U en collaboration avec Générique Design |
| 20 h 40 | Présentation du cinquième finaliste : Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux |
| 21 h 20 | Remerciements et prochaines étapes |

Les auditions des finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public qui ne pouvait toutefois intervenir. Chaque Finaliste disposait d'une période de vingt (20) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de dix-huit (18) minutes de la part du jury. L'ordre de passage a été tiré au sort et transmis aux finalistes au moins une semaine avant la présentation orale.

Les délibérations des membres du jury en vue de recommander un lauréat à la Ville ont eu lieu le 25 août, de 9 h à 14 h, à la Ville de Montréal, au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

10. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les membres du jury ont reçu, une semaine à l'avance, par courrier et par courriel, les prestations des finalistes afin d'en faire une lecture approfondie avant la tenue des auditions publiques et des délibérations.

Les deux nouveaux membres du jury de la seconde étape ont été rencontrés avant l'audition publique en présence de la présidente du jury afin de les informer de l'évolution des concepts entre la première et la deuxième étape et des motivations et réserves exprimées par le jury à l'égard de chacune des propositions. Le jury a également eu une rencontre de préparation avant le début des présentations.

Le lendemain des auditions publiques, le jury s'est réuni à huit clos. Il a d'abord évalué la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat et les autres critères d'évaluation par la suite (article 6.2.6 du Règlement). Ces évaluations sont présentées aux sections 11 et 12 du présent rapport.

11. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS - VOLET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La qualification de l'équipe pour réaliser le mandat a été évaluée en appliquant les pondérations suivantes, conformément au Règlement du concours.

- Expérience et expertise des designers ou de la firme de design 30 %
- Expérience et expertise du coordonnateur 15%
- Pertinence des projets antérieurs soumis 30%
- Organisation et structure de l'équipe 25 %

De façon générale, l'expérience et l'expertise des designers ont été jugées comme étant satisfaisantes et très satisfaisantes par le jury pour l'ensemble des équipes.

Quant à l'expertise du coordonnateur, celle-ci n'était pas toujours bien démontrée dans le dossier de présentation de l'équipe et les pointages ont été attribués en conséquence.

En ce qui concerne la pertinence des projets antérieurs soumis, le jury a attribué des pointages supérieurs aux équipes dont les projets ou un des projets répondaient le mieux à plusieurs des sous-critères suivants : pertinence des projets réalisés sur le domaine public en lien avec les défis du concours, envergure des projets conçus et réalisés, complexité en termes de gestion d'équipe multidisciplinaire, quelques projets de nature éphémère et évolutive, projets avec suivi de chantier et lien avec des entrepreneurs.

L'organisation et la structure de l'équipe ont pour leur part été évaluées à l'aide de l'organigramme soumis et du texte présenté dans le dossier de présentation de l'équipe.

| Critères | Finalistes | | | | |
|--|---|---|----------------|--|--|
| | 025RU L.McComber, Encore heureux et équipe | 067SL Intégral Jean Beaudoin et équipe | 683HM Kanva | 827JF Groupe A / Annexe U et équipe | 992QU Workshop Architecture et équipe |
| Expérience et expertise des designers ou de la firme de design 30 % | 23/30 | 25/30 | 25/30 | 25/30 | 25/30 |
| Expérience et expertise du coordonnateur 15% | 9/15 | 9/15 | 11/15 | 14/15 | 12/15 |
| Pertinence des projets antérieurs soumis 30% | 20/30 | 25/30 | 25/30 | 25/30 | 25/30 |
| Organisation et structure de l'équipe 25 % | 18/25 | 18/25 | 22/25 | 22/25 | 20/25 |
| Pointage | 70/100 | 77/100 | 83/100 | 86/100 | 82/100 |

12. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS - VOLET QUALITATIF

Les arguments qui ont présidés à la décision du jury sont résumés dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres prestations, dans l'ordre de leur numéro d'identification.

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux de l'étape 1, auxquels s'ajoutent la faisabilité et la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat (voir section 11 du présent document pour ce critère) :

Enjeux expérientiels et perceptuels : la pertinence et l'originalité de l'expérience proposée; la capacité d'évolution du projet dans le temps et à travers les saisons; la mise en place d'aménagements qui favorisent l'attractivité et l'intérêt du site pendant toute la durée des travaux; la convivialité des lieux; l'ordre et la lisibilité de l'espace public; la création d'une intervention forte et emblématique; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains.

Enjeux esthétiques : le juste rapport d'échelle avec les lieux; l'intégration de l'intervention et la mise en valeur des lieux en lien avec le milieu bâti existant; la résonance avec l'identité de la rue Sainte-Catherine; les qualités visuelles de l'intervention en toute saison, autant de jour que de nuit.

Enjeux de signalétique, communication et diffusion : la capacité de l'intervention à faciliter le déplacement et l'orientation des usagers; la création d'un système de communication innovant et efficace avec les riverains et les visiteurs; le volet informatif du chantier et du futur projet d'aménagement.

Enjeux fonctionnels et opérationnels : la polyvalence et la flexibilité de l'intervention en regard du phasage des travaux et des activités de chantier qui peuvent changer à tout moment; la non-entrave de l'intervention pour l'ensemble des travaux; la capacité de l'intervention à résoudre les principaux irritants du chantier; la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; la faisabilité technique et technologique de l'intervention; les faibles exigences d'entretien.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la cohabitation des différents usagers ainsi que la prise en compte des riverains du secteur; la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en œuvre et à la fin de vie de l'intervention.

Faisabilité : faisabilité technique et technologique du projet en tenant compte des exigences de l'innovation et des incertitudes; usage de matériaux, de main-d'œuvre et de technologies accessibles et disponibles; respect du cadre budgétaire global; réalisme de la prestation en tenant compte de l'échéancier et des travaux d'aménagement et d'infrastructures de la Ville.

Prestation : 683HM - Imago
Équipe : Kanva - LAURÉAT



Ce qui a beaucoup plu au jury dans la prestation présentée est le grand geste, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine et de son importance. L'intervention est attractive, inédite, audacieuse. L'appel est fort. Les gens vont certainement se déplacer pour voir les installations. La structure est enveloppante, permettant aux usagers de vivre une déambulation surprenante et une expérience riche. En ce sens, la prestation est sans contredit celle qui répond le mieux aux enjeux expérientiels, perceptuels et esthétiques du projet.

Au plan de la signalétique et de la communication, l'intervention répond à plusieurs besoins et présente également beaucoup de potentiel, notamment par ses multiples surfaces d'affichages et son branding multiplateforme.

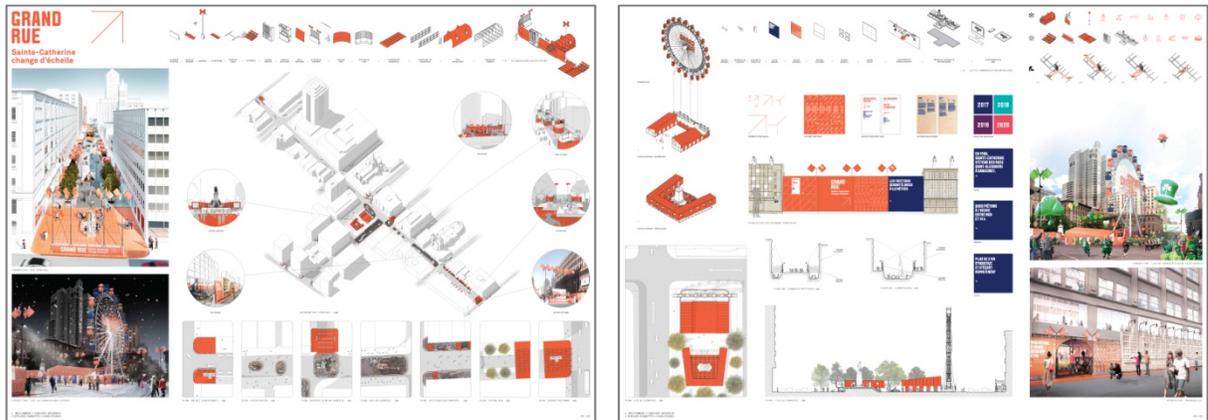
En ce qui a trait aux enjeux fonctionnels et techniques du projet, la proposition de l'étape 1 présentait plusieurs lacunes. Celles-ci ont néanmoins été corrigées en partie par l'utilisation de mobilier de chantier usuel et réglementaire, utilisé de façon complémentaire. La modularité et la flexibilité de l'intervention ont aussi été traitées dans la phase 2. Les structures gonflables offrent différentes configurations aussi bien pour les interventions longitudinales que ponctuelles. Elles contribuent également à réduire le bruit et la poussière, un irritant majeur sur les chantiers sur rue commerciale.

Les membres du jury soulignent également que l'équipe fut une des seules à prendre en compte les enjeux environnementaux et écologiques, de manière réaliste et novatrice, et ce tant dans leur approche matérielle que narrative.

Au plan de la faisabilité, l'équipe a su démontrer par la présentation de comparables réalisés, qu'une telle installation peut être durable et adaptée à la rigueur de notre climat. Les interventions sont toutefois novatrices et du développement et des étapes de validation restent à effectuer en vue d'en arriver aux solutions finales. Les défis sont présents mais la modularité de la structure laisse place à l'optimisation et à l'adaptation du concept, au besoin et selon les commentaires des experts en chantier. Les attributs fonctionnels et le caractère hautement emblématique pour la rue Sainte-Catherine en valent l'effort de développement, soulignent les membres du jury, qui mentionnent par ailleurs que l'équipe possède l'expertise et l'expérience requises pour mener ce projet à terme.

Prestation : 025RU - Grand rue

Équipe : L. McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio



Plusieurs idées intéressantes ont été apportées dans la prestation de cette deuxième étape, notamment la cité de chantier où cohabitent travailleurs et usagers, la grande roue qui offre un point de vue d'ensemble sur le chantier, et la maquette du chantier qui permet aux usagers de mieux comprendre les travaux et d'anticiper leur déplacement.

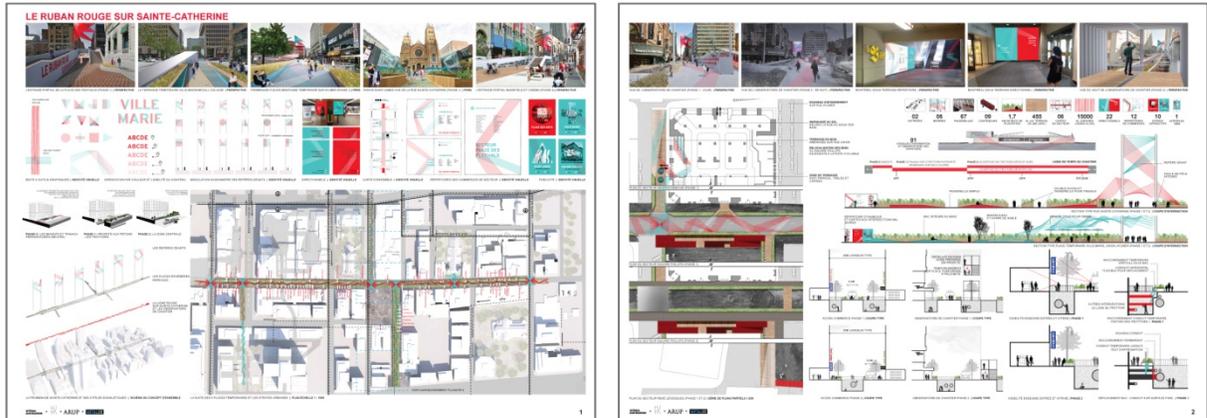
L'identité graphique de la prestation est aussi l'une des mieux contrôlée de l'ensemble des prestations. La signalétique est sobre, efficace et chic comme la rue Sainte-Catherine. Les affiches qui présentent l'histoire de l'artère, les travaux en cours et l'aménagement de la future rue contribuent également à enrichir l'expérience narrative.

Au plan fonctionnel et opérationnel, les installations sont modulaires, facilement déplaçables et tiennent compte de la réalité du chantier. Ces dernières, étant composées de mobilier de chantier usuel, facilitent également la gestion au quotidien par les entrepreneurs.

À la première étape, le critère d'évaluation portant sur les enjeux expérientiels et perceptuels avait été jugé le plus faible dans la proposition. La prestation a apporté des pistes de bonification à ce chapitre mais cela demeure insuffisant pour créer un concept attractif dont l'intérêt sera maintenu sur quatre ans, mentionne le jury. La grande roue perdra sans doute de son attrait pendant toute cette durée et plusieurs éléments sont retirés l'hiver. Comme pour d'autres prestations, les interventions se caractérisent par plusieurs gestes de moindre envergure qui ne sont pas à l'échelle de la grande artère commerciale qu'est Sainte-Catherine.

Prestation : 067SL - Le ruban rouge sur Sainte-Catherine

Équipe : Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux



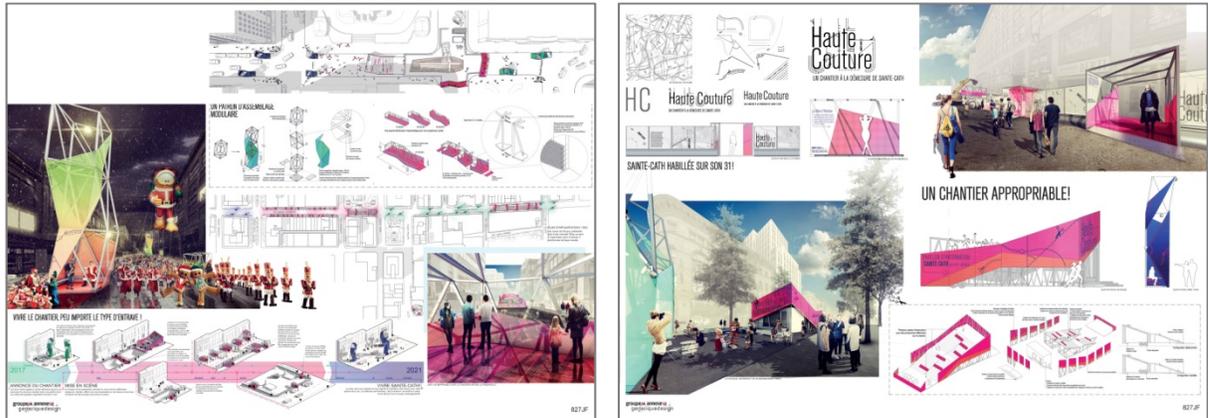
Ce qui avait particulièrement plu au jury dans la proposition présentée à l'étape 1 était le geste fort, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine. La prestation de la phase 2 s'est rationalisée selon les commentaires du jury tout en conservant l'identité forte du concept. L'équipe a également fait une analyse détaillée des types d'utilisateurs, ce qui se traduit par des expériences assez variées pour ces derniers. C'est une grande force de la prestation, soulignent les membres du jury.

Au plan de la signalétique et de la communication, le concept a également bien évolué entre la première et la deuxième phase. La signature graphique est plus sobre, efficace, adaptable sur plusieurs plateformes et laisse entrevoir des possibilités d'appropriation pour les commerçants.

En ce qui a trait aux enjeux fonctionnels et opérationnels, la prestation ne rencontre toutefois pas les objectifs du projet. Les lourdes et massives structures ne présentent pas la modularité et la flexibilité nécessaires dans le cadre d'un chantier en évolution. Les installations contribuent d'ailleurs peu à atténuer les impacts négatifs du chantier et elles ne sont pas conçues en tenant compte du contexte contraignant et changeant associé à une artère en travaux. Il s'agit en fait davantage d'une proposition de plusieurs places publiques éphémères disposées autour du chantier. Ce projet aurait pu tout aussi bien voir le jour dans un autre contexte et ne répond pas aux attentes formulées dans le programme du concours.

Prestation : 827JF - Haute Couture

Équipe : Groupe A / Annexe U en collaboration avec Générique Design



Ce concept met en scène le chantier, et il le très fait bien. L'esthétique des installations et le langage formel sont également une des forces de la prestation. Les interventions se présentent sur plusieurs niveaux, ce qui donnera une perspective intéressante et différents points de vue sur le chantier pour les usagers.

Au plan des enjeux fonctionnels et opérationnels, la prestation est très bien aboutie. L'équipe maîtrise les contraintes associées au chantier et l'intelligence de conception des structures modulaires en témoigne. L'équipe est de plus très expérimentée et possède l'expertise requise pour réaliser ce projet.

Les enjeux de signalétique, de communication et de diffusion ont toutefois été peu abordés dans la prestation alors que c'est un aspect important pour la réussite du projet et l'adhésion des usagers. Le propos narratif et le contenu sont une lacune du concept présenté.

La prestation répond aux enjeux du programme mais elle ne livre toutefois pas la démesure et l'effervescence dont parle l'équipe. L'expérience des usagers est également peu variée. Elle se situe davantage dans la contemplation et traite peu de la déambulation. La proposition avait plu au jury en phase 1 pour son impact considérable dans l'espace, en adéquation avec l'échelle de la rue Sainte-Catherine. Le projet s'est toutefois dilué depuis, perdant ainsi quelque peu l'enchantement qu'il avait suscité à la première étape.

Prestation : 992QU - Vivre le chantier de Catherine

Équipe : Workshop Architecture en collaboration avec La Camaraderie, Daily tous les jours, NCK, Infravert et Udo Design



Cette prestation a beaucoup évolué entre les deux étapes du concours et elle s'est enrichie considérablement au plan expérientiel notamment. Les vues en plongée sur le chantier et l'expérience qui sera vécue par les usagers sont des points forts du concept et permettront de faire vivre la rue Sainte-Catherine autrement, notamment par cette troisième dimension de la hauteur. Le côté ludique des interventions a également plu au jury, de même que l'aspect narratif.

En ce qui concerne les enjeux de signalétique, de communication et de diffusion, le jury souligne la pertinence des vitrines ou boutiques éphémères en termes de visibilité et d'attrait pour les commerces. En contrepartie, ces vitrines, combinées aux passerelles, complexifient considérablement les opérations des entrepreneurs dû aux déplacements fréquents des passerelles.

Au plan fonctionnel et opérationnel, les installations utilisent des matériaux et des équipements de chantier, ce qui représente un avantage en termes d'utilisation, de manipulation et de robustesse. Les interventions sont toutefois davantage insérées de façon ponctuelle, et prennent peu en compte les réalités du chantier afin d'en amoindrir les impacts. Le jury perçoit mal l'intégration entre les installations et le chantier. D'ailleurs, les planches montrent très peu le contexte varié des travaux.

Ces interventions ponctuelles ne sont pas à l'échelle de la rue Sainte-Catherine et incitent peu les usagers à traverser le chantier, soulignent les membres du jury. Les idées foisonnent mais on ne sent pas de propos conceptuel global et unifié derrière cette prestation.

13. RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à la Ville de Montréal de confier un mandat à la firme **Kanva** pour finaliser la conception, faire les plans et devis et assurer un suivi auprès d'un fournisseur qui fabriquera, déploiera et entretiendra les éléments du concept.

Le jury recommande également la création d'un panel de design et d'experts qui pourra accompagner la Ville et le lauréat aux étapes clés de la conception, du développement et du prototypage.

Ce panel sera particulièrement responsable de :

- s'assurer de la continuité du développement dans le respect des attributs du concept et selon les commentaires du jury;
- s'assurer de la cohérence du volet identitaire et communicationnel en lien avec les commentaires du jury;
- veiller à ce que le développement du concept prenne en compte les enjeux de chantier et de production au fil des ans.

14. COMMENTAIRES DU JURY SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION LAURÉATE

Les commentaires suivants sont formulés par le jury en vue de la finalisation de la conception par l'équipe lauréate Kanva.

- Faire rapidement des validations avec le Service de sécurité incendie de Montréal.
- Tester rapidement en prototypage une partie de l'installation (structure gonflable) sur un autre chantier d'infrastructures souterraines (ou en faire une simulation) afin de procéder aux ajustements requis avant la production de plans et devis finaux.
- S'assurer, lors de la déambulation, que les usagers perçoivent l'activité commerciale. Le projet doit être en ce sens plus poreux et transparent pour la visibilité des commerces.
- Revoir le kiosque d'information et les modules, qui sont des objets anecdotiques par rapport au geste principal. Une réflexion devrait être entamée par l'équipe afin de procurer un caractère plus emblématique à ces interventions.
- Faire en sorte que le branding du projet soit associé plus spécifiquement à la rue Sainte-Catherine en travaux et non à l'intervention en design elle-même.
- Questionner la pertinence des produits dérivés associés au branding.
- Ne pas consacrer une grande partie du budget à l'application mobile. Le concept peut vivre très bien sans ce volet numérique, qui apparaît coûteux à réaliser et dont les sommes consacrées semblent insuffisantes au budget.